

## Avis favorable de la CADA

Date : 12 janvier 2014

Sous prétexte d'une obligation de respect du « secret commercial et industriel », c'est-à-dire du « secret des affaires » de Monsieur Jacques Delanoë, le Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine : Jean-Louis Tourenne, s'est jusqu'à présent refusé à communiquer les quatre « livrables » du marché qu'il a passé sans publicité ni mise en concurrence avec la société GFT le 18 avril 2013 pour « *la création et le lancement d'un gentilé pour les habitants du département d'Ille-et-Vilaine* », soit :

1. *En début de prestation, une note de recommandation détaillant la façon la plus pertinente de trouver un nom adopté par les habitants : quelle procédure ? Comment se garder au maximum des risques et des chausse-trappes ?*
2. *Une liste de 3 ou 4 noms possibles assortis d'une recommandation argumentée*
3. *Un document relatif à la stratégie de communication à adopter pour faire connaître le nom et susciter son appropriation par les habitants*
4. *En cas de « turbulences », des conseils écrits avec des contenus approprié*

La CADA que j'avais saisie, et qui est la plus haute autorité administrative indépendante française compétente en ce domaine, [vient de notifier son avis](#).

Il s'agit évidemment d'un [avis favorable à cette communication](#), sous réserve bien entendu de l'occultation des *éventuelles* mentions qui pourraient être couvertes par le « secret commercial et industriel », ce qui est parfaitement conforme à sa position bien connue que je m'étais précisément permis de rappeler dans ma demande.

[Ceci devrait nous permettre d'apprécier concrètement la portée de l'ardente obligation de transparence qui semble animer en permanence le Président de l'Assemblée départementale.](#)

[Voici le texte intégral de l'avis de la CADA :](#)



[\(clic\)](#)

et voici copie du courrier que j'adresse au Président Tourenne dès ce lundi :

**[mon courrier du 13 janvier 2014](#)**

[\(clic\)](#)

Vous imaginez bien que vos commentaires sont les bienvenus et que d'autres interventions ne manqueront pas de suivre.

Je profite de cette étape pour inviter les personnes qui s'intéressent régulièrement à ce blog à y souscrire sur la page d'accueil, car c'est infiniment plus confortable de recevoir toutes les interventions dans sa boîte aux lettres.